

# info

NOVEMBRE 2022

CÉRAMIQUE | CP 113

## contenu



1 Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022

### 1. Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Cela signifie que les salaires augmenteront de 2%.

Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minimums qui seront d'application à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022 (semaine de 38 heures) :

#### A. Fabrication et différents services

Catégories	Salaire horaire Faïence et céramique & produits réfractaires	Augmentation
Catégorie 1	€ 12,9084	+ € 0,2531
Catégorie 2	€ 13,0307	+ € 0,2555
Catégorie 3	€ 13,2343	+ € 0,2595
Catégorie 4	€ 14,1282	+ € 0,2770
Catégorie 5	€ 14,4893	+ € 0,2841
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 - 0,0992 € (max. 3 mois)	€ 12,8092	

#### B. Entretien

Catégories	Salaire horaire Faïence et céramique & produits réfractaires	Augmentation
Catégorie 1	€ 14,5867	+ € 0,2860
Catégorie 2	€ 15,3634	+ € 0,3012
Catégorie 3	€ 16,1406	+ € 0,3165
En cas d'embauche dans le secteur produits réfractaires : catégorie 1 en cas de "fabrication et différents services" - 0,0992 € (max. 3 mois)	€ 12,8092	

#### C. Primes d'équipe

→ Matin : 5%

→ Après-midi : 6%

→ Nuit : 16%

Téléchargez notre  
app ACVBIE-CSCBIE



Rejoignez-nous sur :

 ACVBIE - CSCBIE

 cscbie.syndicat